



Montréal, Le mercredi 18 février 2015

ARGUIN, SYLVIE
2741, place De L'école
Lévis QC G0S 1E1

Madame,

Vous avez reçu, le 2006-12-12, une lettre concernant un chèque que notre institution bancaire n'a pas honoré.

Comme vous n'avez pas encore acquitté le montant réclamé, nous vous demandons d'effectuer ce paiement dans les quinze jours suivant la présente. Après cette date, le Cégep à distance se réserve le droit d'entamer les procédures qu'il jugera nécessaires afin de recouvrer la somme due.

Si vous désirez avoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la personne responsable de la perception des frais.

Si vous avez déjà effectué le paiement réclamé, veuillez ignorer cet avis.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur,
Louis-René Dessureault